



JEUX NATIONAUX  
DU SPORT D'ENTREPRISE

TOURS - CENTRE-VAL DE LOIRE



## Ball-Trap

Lieu de Pratique : BTC Valleriois - Rue des Blanchetières - 37190 Vallères

### **RDV sur le site à 10h00 pour tous les participants**

*Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 8èmes Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Il ne peut en aucun cas être modifié pendant la durée des jeux sans l'accord écrit (courrier – mail ou SMS) d'un membre de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.*

**Article 1 :** Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

**Article 2 :** Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par le règlement général sont admis à participer à l'épreuve.

#### **Article 3 : Tournoi**

**Tournoi individuel :** masculin et féminin.

**Tournoi par équipe :** l'équipe d'entreprise comprend 3 tireurs. Les équipes doivent être composées avant le début de la compétition et ne peuvent être modifiées au cours de l'épreuve.

#### **Article 4 : Principes**

1. Le tournoi se déroule sur une journée : le samedi 28/05.
2. Ce tournoi se dispute en fosse universelle de 100 plateaux (4 x 25)
3. Les 100 plateaux seront tirés le samedi 15/05
4. Cartouches de 28 g à la charge des participants.
5. Un classement individuel scratch et par équipe est réalisé.
6. Les participants ont la possibilité de venir s'entraîner sur le site le vendredi 27/05 à partir de 14h.

#### **Article 5 : Arbitrage**

1. Toutes les séances de tir sont assurées par un arbitre désigné par la FFSE, assisté par des bénévoles.
2. Une commission composée du Directeur de l'épreuve et d'un officiel fédéral est chargée d'arbitrer tous les litiges pouvant survenir le jour de l'épreuve et de prendre toutes décisions en conséquence.

#### **Article 6 : Règlement**

1. Sauf spécifications particulières, application des règles de la **Fédération Française de Ball-Trap et de Tir à Balle.**
2. Armes et vêtements doivent être conformes à la réglementation de la **Fédération Française de Ball-Trap et de Tir à Balle.**
3. Les armes seront contrôlées avant la compétition.
4. Tout participant à une épreuve devra présenter les documents attestant son inscription à l'épreuve, son identité, son statut de licencié à la FFSE (accréditation).
5. Les participants viennent avec leur matériel et les cartouches sont à leur charge.